



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**LCA Audit**  
22, rue Fourcroy  
75017 Paris

## *Inventiva S.A.*

***Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023***

Assemblée générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2023  
Inventiva S.A.  
50, Rue de Dijon - 21121 Daix  
*Ce rapport contient 4 pages*



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**LCA Audit**  
3, rue Anatole de la Forge  
75017 Paris

## **Inventiva S.A.**

Siège social : 50, Rue de Dijon - 21121 Daix

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président-Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.



**Inventiva S.A.**

*Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées  
dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au  
montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux  
rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023*

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2 325 464 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris La Défense, le 2 avril 2024

Paris, le 2 avril 2024

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

LCA Audit

Philippe Grandclerc  
Associé

Lison Dahan Chouraki  
Associée



**Montant global des rémunérations versées aux  
personnes les mieux rémunérées**

Le montant global des rémunérations et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société Inventiva SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à **2 325 464 euros** dont **1 153 095 euros** de refacturation Inventiva INC à Inventiva SA.

Fait à Daix, le 12 mars 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Frédéric CREN". The signature is written in a cursive style with several loops and a long horizontal stroke at the end.

Frédéric CREN

Président Directeur Général

INVENTIVA

Société Anonyme au capital de 408.735,51 euros

Siège social : 50, rue de Dijon – 21121 Daix - France

Tél : +33 (0)3 80 44 75 00 – Fax : +33 (0)3 80 44 75 61

RCS Dijon 537 530 255 – TVA FR 18 537 530 255 – SIRET 537 530 255 00026